

Décision Générale colonial

Décision n° 75-449-1934 contribution

n° 75-449-1934

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 avril 1934
Numéro JO n° 449 du 30/04/1934	Date du numéro 30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

7 avril 1934. la somme globale de 1.158 fr. 80. montant de droits de douanes indûment pervus, sera remboursée aux redevables dont les noms suivent : Michalitsianos Bros, , 171 60 M. B, Tivari..... 187 60 P.Mar-ill.....63 60 G.s Spandos.....483 60 A.Besse.....252 40 La dépense sera imputée sur le chapitre 14,article 4, paragraphe 10 : Remboursement de droits de douane indûment perens ».